



L'avis du Conseil économique,
social et environnemental de
Bourgogne

**LE SCHÉMA RÉGIONAL
DES FORMATIONS
SANITAIRES ET SOCIALES**

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne : ce qu'il est, ce qu'il fait...

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est la seconde assemblée de la Région.

Composé de socioprofessionnels et de représentants du monde associatif, il est un lieu d'expression privilégié de la société civile bourguignonne organisée.

Il concourt par ses avis à l'administration de la Région.

Pour l'ensemble des affaires qui lui sont soumises et la préparation de ses avis, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est structuré en 6 commissions qui recouvrent l'ensemble des thématiques régionales clés.



Les trois origines des avis du CESER

La saisine légale
La saisine de l'exécutif régional
L'auto-saisine

Présidé par François BERTHELON, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne comprend 78 membres répartis en 4 collèges :



Répartition des 78 membres par collège

- 1^{er} Collège ■ 25 représentants du monde des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales...
- 2^e Collège ■ 25 représentants des organisations syndicales de salariés.
- 3^e Collège ■ 25 représentants de la vie collective et du monde associatif.
- 4^e Collège ■ 3 personnalités qualifiées.



Pourquoi ?

Aux origines de l'avis...

2014 : LA RÉGION PREND LE PILOTAGE DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Jusqu'en 2004 le système de formations du domaine sanitaire et social est régulé, piloté et encadré par l'Etat. Puis intervient l'acte II de la décentralisation, et la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, qui transfère aux Régions des responsabilités majeures dans l'organisation et le financement des formations sanitaires et sociales.

A partir du 1^{er} janvier 2005, la Région est compétente pour définir et mettre en œuvre un schéma régional des formations sociales s'intégrant au Plan régional de développement des formations (PRDF), délivrer l'agrément des établissements dispensant ces formations sociales, participer au financement de ces organismes, attribuer des aides aux élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales .

Puis à compter du 1^{er} juillet 2005, la Région devient compétente pour adopter un schéma régional des formations sanitaires, s'intégrant au Plan régional de développement des formations, répartir en Bourgogne les quotas définis au plan national, délivrer l'autorisation de créer un institut ou école de formation paramédicale et sanitaire, agréer leurs directeurs, financer ces instituts ou écoles.

L'Etat, quant à lui, garde ses prérogatives régaliennes pour déterminer les programmes pédagogiques ainsi que les conditions d'accès aux formations sanitaires et sociales.

DEUX SCHÉMAS RÉGIONAUX VOIENT LE JOUR

L'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales est donc un outil qui permet à la Région d'organiser et de mettre en œuvre, les formations sanitaires et sociales, par la voie de la formation initiale et de la formation continue, dans un cadre d'aménagement du territoire régional. Le schéma doit être construit tout en apportant des réponses adaptées aux questions économiques relevant du binôme emploi/formation.

La Région Bourgogne s'est rapidement appropriée ces nouvelles compétences en adoptant deux premiers schémas, conçus pour une durée triennale, l'un pour les formations sanitaires, l'autre pour les formations sociales. Aujourd'hui, elle présente, en un document unique, son 3^{ème} schéma des formations sanitaires et sociales, conçu pour 5 ans, soit pour la période 2013-2017.

Quelle situation ?

Le rapport du Conseil économique,
social et environnemental de Bourgogne



UNE DÉMOGRAPHIE BOURGUIGNONNE PEU DYNAMIQUE

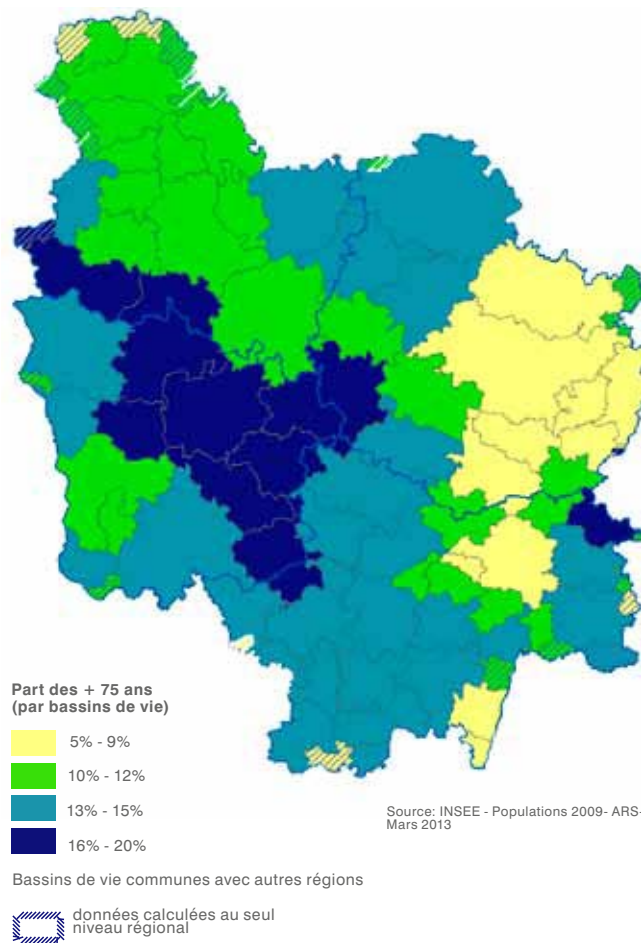
1 Bourguignon sur 5 au-dessus de 65 ans

L'INSEE, dans le panorama des régions françaises 2010, présente la population de la région Bourgogne comme plutôt âgée -un Bourguignon sur cinq est âgé de plus de 65 ans- soit 20 % contre 17 % pour la France en 2010, et ayant une croissance modeste.

Une population caractérisée par sa faible densité et sa ruralité

Avec 52 habitants au km², la densité de la population bourguignonne est deux fois moins importante que la moyenne nationale. Le territoire présente un caractère rural affirmé puisqu'un tiers des Bourguignons vit dans des communes appartenant à l'espace rural. Par ailleurs, les dynamismes démographique et économique se concentrent aux deux extrémités de l'espace régional, dans la vallée de l'Yonne et le long de l'axe Dijon-vallée de la Saône.

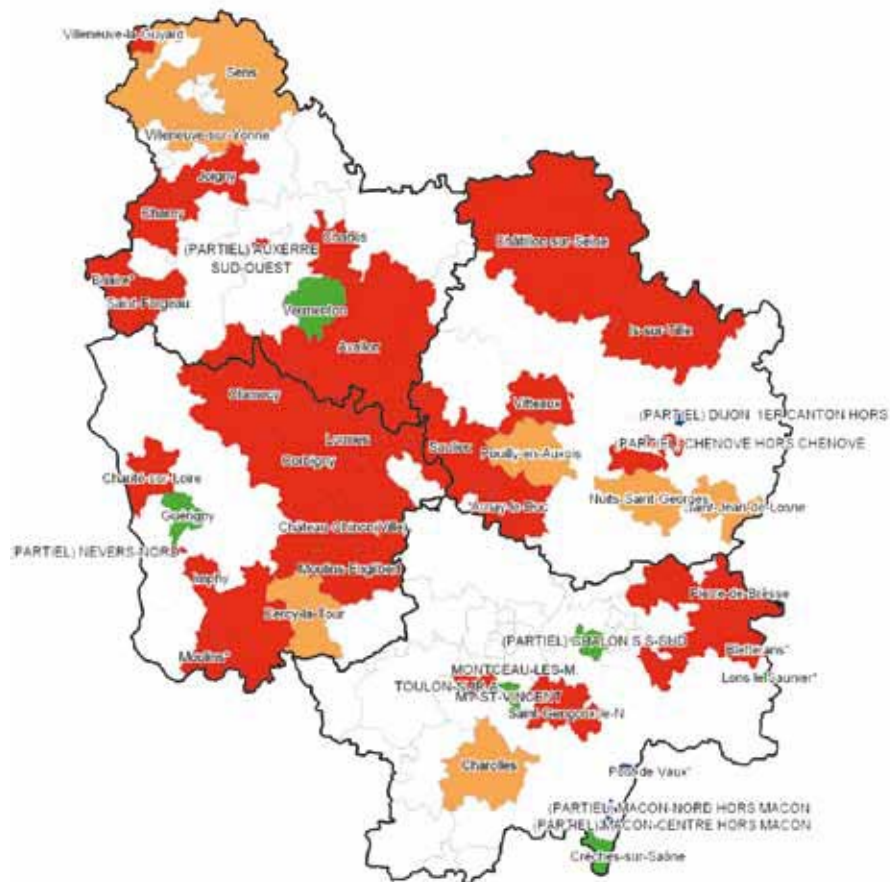
PART DES 75 ANS ET PLUS DANS LES BASSINS DE VIE¹ BOURGUIGNONS



1. Le bassin de vie est le petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi

LE NIVEAU DE DOTATION DES 123 BASSINS DE VIE EN INFIRMIERS

La carte suivante montre les niveaux de dotation dans les 123 bassins de vie en infirmiers libéraux. Sur ces bassins de vie, 40 zones, soit plus d'un tiers du territoire, apparaissent sous-dotées, notamment dans l'Yonne et une partie de la Côte-d'Or, voire très sous-dotées comme dans la Nièvre.



/// Niveau de dotation des bassins de vie en infirmiers - Juin 2011

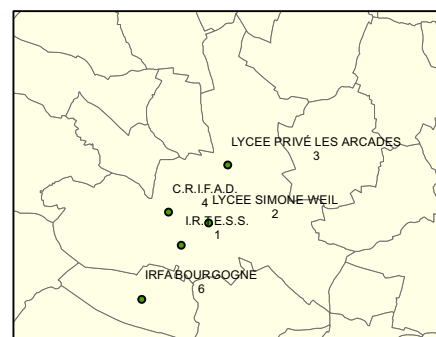
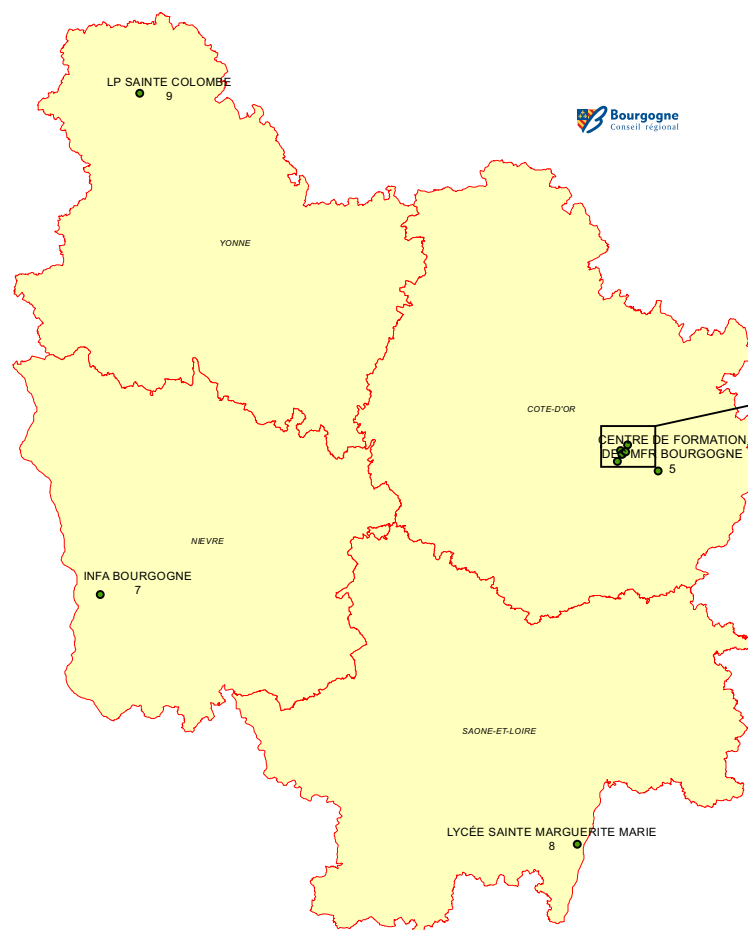
■ zones sur-dotées	(4)
■ zones très dotées	(6)
■ zones intermédiaires	(73)
■ zones sous-dotées	(7)
■ zones très sous-dotées	(33)

□ Département

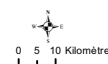
LES FAITS

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATIONS

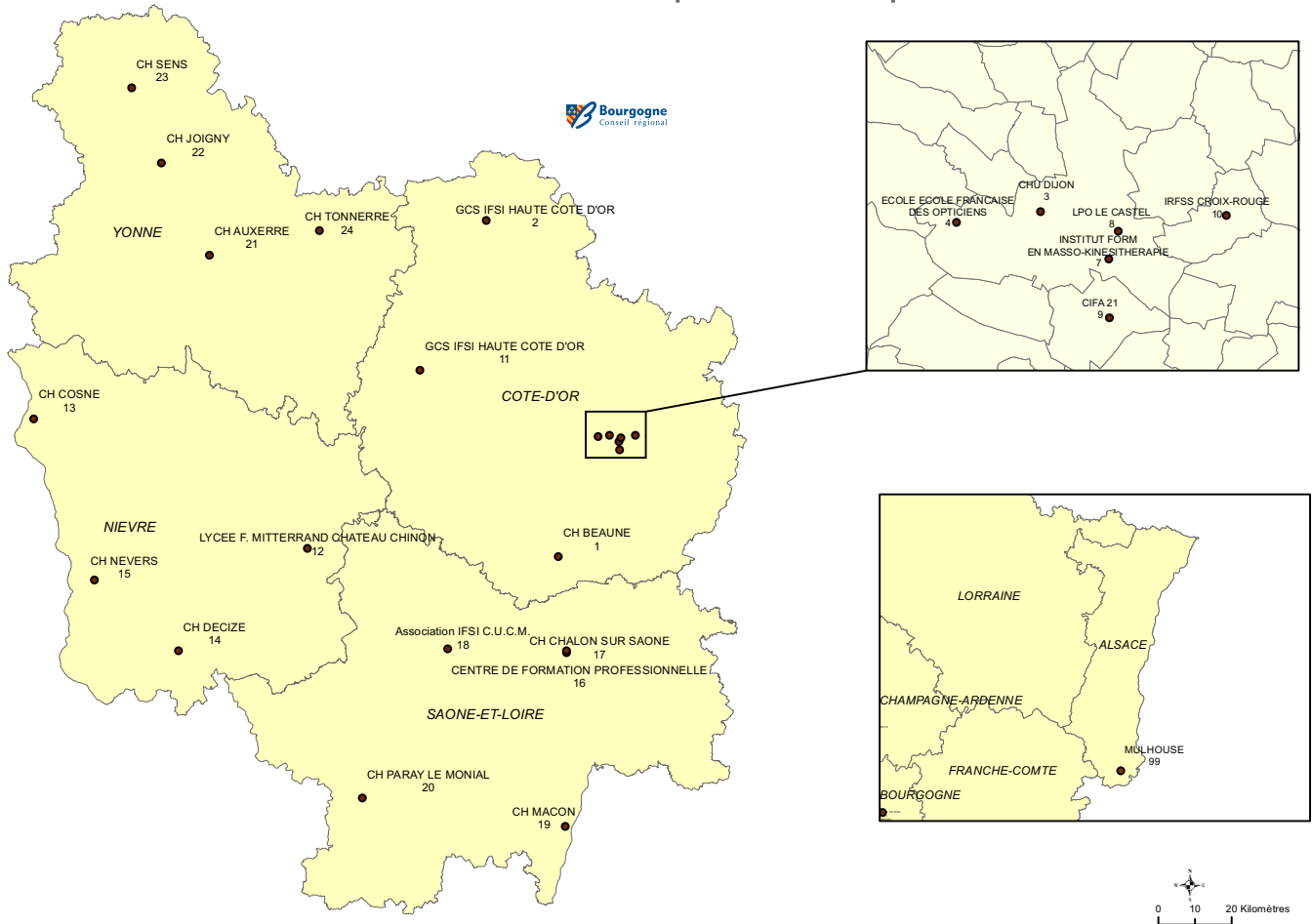
Liste des centres de formation en travail social et diplômes associés



Aux caractéristiques territoriales correspondent une implantation géographique des établissements de soins et d'accompagnement social et, conséquemment, une répartition des organismes dispensant les formations.



Liste des centres de formation en paramédical et diplômes associés



LES CHIFFRES

UNE OFFRE CONTRASTÉE DE SOINS ET DE SERVICES SOCIAUX EN BOURGOGNE

Les établissements de soins (établissements sanitaires publics et privés au 01.01.2012)

121 établissements de soins dont 47 relèvent du secteur public et 74 du secteur privé, sur un territoire de 31 582 km², caractérisé par un maillage contrasté entre départements.

CATÉGORIES	Bourgogne	Côte-d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne
SECTEUR PUBLIC (entités juridiques)	47	13	10	17	7
Centre hospitalier régional (CHR/CHU)(1)	1	1	0	0	0
Centre hospitalier (CH)	20	3	6	6	5
Centre hospitalier spécialisé en psychiatrie	4	1	1	1	1
Hôpital local	21	8	3	9	1
Autre unité du service public (2)	1	0	0	1	0
SECTEUR PRIVÉ (établissements)	74	25	12	23	14
Etablissements de soins de courte durée	17	5	3	6	3
Centre de lutte contre le cancer	1	1	0	0	0
Etablissements de lutte contre les maladies mentales	5	1	1	1	2
Etablissements de soins de suite et de réadaptation	21	7	4	6	4
Etablissements de soins de longue durée	1	1	0	0	0
Autres établissements privées (3)	29	10	4	10	5
ENSEMBLE	121	38	22	40	21
dont établissement ayant une maternité	15	4	3	5	3

(1) inclut en particulier les établissements de l'AP-HP

(2) inclut en particulier les services d'hospitalisation à domicile, les centres de radiothérapie, les établissements du SSA

(3) inclut en particulier les centres de dialyse et structure d'alternatives à la dialyse en centre et les établissements CGS (Groupement Coopérative Sanitaire)

Source : DRESS, ARS-Données SAE 2011 déclarées par les établissements

L'emploi dans les secteurs sanitaire et social

Les professions paramédicales, dont l'accès est réglementé, sont bien répertoriées : le secteur de santé emploie 28 000 personnes dans les secteurs public et privé confondus (étude statistique DRESS mars 2012) parmi lesquels les métiers les plus représentés sont les infirmiers : 14 560, les aides-soignants : 10 622. A noter : 3 métiers sont en tension : aide-soignant, infirmier, sage-femme. L'estimation des effectifs en emploi dans le secteur social est plus délicate. Toutefois, l'Observatoire de décembre 2011 du C2R recense 32 500 actifs occupés, dont 12 900 aides à domicile/aides ménagères, 10 600 assistantes maternelles et gardes d'enfants.

LES DIPLÔMES DU SECTEUR SANITAIRE ET DU SECTEUR SOCIAL

Formations aux professions du secteur social

Diplômes délivrés en 2011 (hors validation des acquis d'expérience totale)

PROFESSIONS	Diplômes délivrés en Bourgogne
DIPLÔMES DE NIVEAU V	
Aides médico-psychologiques	104
Auxiliaire de vie sociale	81
Assistants familiaux	57
DIPLÔMES DE NIVEAU IV	
Techniciens de l'intervention sociale et familiale	13
Moniteurs éducateurs	57
DIPLÔMES DE NIVEAU III	
Assistants de service social	46
Educateurs spécialisés	72
Educateurs de jeunes enfants	24
Educateurs techniques spécialisés	13
Conseillers économie sociale et familiale	38
DIPLÔMES DE NIVEAU II	
Médiateur familial	
Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)	21
DIPLÔMES DE NIVEAU I	
Diplôme supérieur du travail social/ ingénierie sociale (DEIS)	7
Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale (CAFDES)	16

Formations aux professions du secteur sanitaire

Diplômes délivrés en 2011 (hors validation des acquis d'expérience totale)

PROFESSIONS	Diplômes délivrés en Bourgogne
DIPLÔMES DE NIVEAU V	
Aides-soignants	571
Ambulanciers	59
Auxiliaire de puériculture	45
DIPLÔMES DE NIVEAU III	
Masseurs-kinésithérapeutes	59
Manipulateurs en électroradiologie	0
Ergothérapeutes	0
Psychomotriciens	0
Pédicures-podologues	0
Infirmiers diplômés d'Etat	634
Techniciens en analyses biomédicales	0
DIPLÔMES DE NIVEAU II	
Sages-femmes	26
FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (nombres de diplômes délivrés)	
Infirmiers de bloc opératoire	0
Infirmiers anesthésistes	10
Puéricultrices	23
Cadres de santé	37



LES 4 AXES STRATÉGIQUES DU SCHÉMA DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2013-2017 :

Axe 1 - Répondre aux besoins en recrutement de personnel qualifié sur l'ensemble du territoire bourguignon

Axe 2 - Favoriser innovation et expérimentation de l'offre de formation

Axe 3 - Organiser l'offre de formation et décloisonner les secteurs sanitaire et social

Axe 4 - Développer l'accès aux formations sanitaires et sociales en améliorant les conditions d'accueil, centre et terrain de stage, des bénéficiaires

CONSTRUIRE LE SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DANS UNE DÉMARCHE DE LARGE CONCERTATION ET UN CADRE OPÉRATIONNEL PRÉCIS

Le CESER constate que l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales est issue d'un large partenariat avec les Services de l'Etat : Directions régionales de la Santé, des Affaires sociales, de la Jeunesse et de la Cohésion sociale, et les Conseils généraux, les autorités académiques du Rectorat, la DRAAF, ainsi qu'avec les branches professionnelles par le biais des observatoires et des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

Le CESER note que les 4 axes stratégiques du schéma régional des formations sanitaires et sociales

2013-2017 se réfèrent aux priorités des programmes régionaux précédemment définis avec ces mêmes partenaires. Le schéma des formations sanitaires et sociales s'inscrit dans le Contrat de plan régional des formations professionnelles signé avec l'Etat pour la période 2011-2015. Il intègre par ailleurs ses actions dans les axes développés dans le contrat d'objectif territorial (COT) des métiers du social voté en mars 2011.

RÉPARTIR L'OFFRE DE FORMATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Pour répondre aux besoins des territoires en personnel qualifié, faire face aux difficultés de recrutement de certains métiers sous-tendus (aide-soignant, infirmier), le schéma pose les grandes tendances en volumétrie de formés, et développe plusieurs stratégies : la coopération interrégionale, la fidélisation des apprenants sur le territoire, le recours à la VAE, la diversification des terrains de stage, une réflexion sur le décrochage ... et le suivi des tendances en lien avec l'ARS.

Le CESER conseille de renforcer les actions proposées : l'isolement géographique peut être pallié par le déploiement de la FOAD, après avoir procédé au recensement des établissements aptes à accueillir des formations à distance : centres sociaux, établissements scolaires, centres de formations, éventuellement pôles scolaires, etc.

De même, un accueil de type hôtelier à destination des stagiaires en alternance pourrait être organisé à l'échelon local, niveau pertinent pour fidéliser les effectifs d'apprenants.

Le CESER recommande de cibler les actions particulièrement sur les formations de niveau V, dont l'effectif est souvent peu mobile, et les zones rurales fragilisées, où le décrochage scolaire rejoint le vieillissement de la population et la désertification.

Le CESER préconise une construction rigoureuse de l'offre de formation et son évaluation.

Préciser les étapes et les modalités matérielles de mise en œuvre des dispositifs, évaluer les coûts, stabiliser les financements, c'est permettre un déroulement du schéma régional des formations sanitaires et sociales conforme à ses ambitions.

CONSTRUIRE L'OFFRE DE FORMATION DANS UNE DIMENSION HUMAINE

Le schéma met en œuvre plusieurs leviers afin d'engager le processus de décloisonnement entre les secteurs sanitaire et social avec l'instauration de passerelles entre les parcours de formation, dont la première étape est l'intégration des 10 % d'étudiants infirmiers issus de la PACES de médecine. Il tend à favoriser l'innovation pédagogique avec le recours à des appels à projets spécifiques, aux NTIC, avec l'incitation à la mutualisation des enseignements et du travail pédagogique en réseau.

Le CESER approuve ce décloisonnement, qui induit une approche globale de la santé et de la personne dans son parcours de vie. Il est temps en effet de dépasser les logiques cloisonnées des institutions, des métiers, des parcours de formation

pour offrir à l'usager bourguignon un service unique d'accompagnement sanitaire et social, et lui éviter des recours simultanés, successifs ou itératifs aux soins, à l'action médico-sociale et sociale.

Aussi, le CESER conseille-t-il vivement de multiplier des stratégies concrètes favorables à ce décloisonnement. La mise en place de modules communs dans la formation des futurs travailleurs sociaux et des étudiants du secteur médical et paramédical doit être envisagée, tout comme l'incitation des futures maisons de santé à un véritable projet de traitement global de la personne, avec l'intégration de travailleurs sociaux dans leurs effectifs.

FAVORISER LE PARCOURS DE LA FORMATION À L'EMPLOI

Pour pérenniser les parcours de formation et amener les élèves, étudiants, salariés jusqu'à l'emploi, le schéma prévoit d'optimiser l'accueil, l'orientation et l'information sur les métiers, de garantir l'égalité d'accès à la formation par des aides individuelles, bourses, accompagnement à la préparation de concours, enfin, de diversifier l'offre géographique de stages et de l'accès aux stages.

Le CESER suggère des mesures pragmatiques, comme minorer les coûts d'inscription des formations. Le regroupement au plan national des concours d'entrée aux différents centres de formation des carrières sociales aiderait les apprenants aux revenus

modestes, tout en réduisant les dépenses afférentes à l'organisation des épreuves.

Le CESER préconise de développer le tutorat en construisant une formation de tuteur à destination des professionnels de terrain, en proposant des incitations financières, en initiant un dispositif de type « contrat de générations » renforcé.

Enfin, il considère urgent de trouver une solution à l'impasse des Bacs Pro, en invitant l'Etat et les professionnels de santé à réfléchir à la création d'un nouveau métier de niveau IV, avec un nouveau référentiel qui intègre le Bac Pro.

TENIR COMPTE DE L'ÉVOLUTION DE LA LIGNE DE PARTAGE DES COMPÉTENCES EN COURS

Aujourd'hui, le partage de compétences est bousculé par le projet de loi relative à l'acte III de la décentralisation, qui confierait à la Région l'autorisation d'ouverture des formations sociales d'une part, mais il est, d'autre part, impacté par la réforme des études qui donne un nouveau rôle à l'Université, puisque l'harmonisation européenne impose la transcription des cursus de formation dans le système de Bologne (Système LMD licence master doctorat).

Le CESER constate que l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales a pris en compte les évolutions en cours au moment de son élaboration : les dérogations à la PACES autorisées par la loi du 3 juillet 2013 y sont intégrées pour instaurer une perméabilité entre formations paramédicales et médicales. Mais pour

ce qui relève des formations sociales, le processus d'universitalisation n'est pas aussi avancé alors que s'ébauche une collaboration avec les Etablissements proposant des formations en travail social (EFTS) et qu'un projet de création des Hautes écoles professionnelles en action sociale (HEPAS) est initié. C'est pourquoi le CESER recommande de procéder à un suivi évaluatif récurrent du schéma régional des formations sanitaires et sociales. Ce suivi servira à évaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des dispositifs engagés, et il permettra d'ajuster les actions opérationnelles aux mutations conjoncturelles comme aux besoins des bénéficiaires de formation et des bénéficiaires de soins et de services sociaux, au cours des 5 années à venir.

Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION « ÉDUCATION, FORMATION, RECHERCHE ET INSERTION PROFESSIONNELLE »

Président : Hervé BONNAVAUD (UNSA)

Vice-président : Bruno LOMBARD (FCPE)

Secrétaire : Bernard TOULLIER (CRM)

Membres : Jean-Michel CAILLET (URIOPSS), Dominique GALLET (CGT), Dominique GENDRON (CGT-FO), Xavier PAILLARD (FSU), Elisabeth PETITBON (CFDT), Christian POIRIER (CCIR), Etienne RAVY (FFP et CFA).

MEMBRES ASSOCIÉS

Maurice BOLLARD (URAPEI) et (CREAI), Daniel ÉVEILLEAU (associations caritatives), Michel MARTIN (Mutualité française Bourgogne), Jean PIRET (culture vivante), Isabelle RAUSZER (CGT)

CABINET

Michèle BLANCHOT, chargée d'études, Brigitte DUCHANOY, assistante

Un lien entre vous et nous...

<http://www.ceser-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne (CESER) représente la société civile dans sa diversité.

Des hommes et des femmes échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue, pour formuler des propositions d'actions sur les grands projets bourguignons.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates des séances plénières sur son site internet. Elles sont publiques, vous pouvez y assister.



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

Conseil économique, social et environnemental régional
17 boulevard de la Trémouille - CS 23502 - 21035 Dijon - Tél: 03 80 44 34 32 - Fax: 03 80 44 33 09 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr